



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 26 mars 2018

### ENTITES ET POLITIQUES PUBLIQUES

# LES OUTILS DU PIA CONSACRÉS À LA VALORISATION DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

## Une forte ambition stratégique, des réalisations en retrait

**La valorisation de la recherche publique désigne la façon dont les connaissances produites par les chercheurs des organismes publics sont utilisées par les entreprises ou les chercheurs eux-mêmes pour produire de la valeur économique et sociale. Elle peut se faire par le biais de partenariats entre laboratoires publics et entreprises, au moyen de transferts de technologie ou à travers la mobilité des chercheurs entre secteurs public et privé. Cette valorisation est essentielle pour nourrir l'innovation des entreprises et stimuler la compétitivité et la croissance de l'économie. De nouveaux dispositifs destinés à mieux valoriser la recherche publique ont été créés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA). La Cour dresse un premier bilan de leur fonctionnement afin d'analyser leur efficacité, dans le prolongement du rapport qu'elle a déjà consacré en 2015 à la gestion et la gouvernance du PIA.**

**Le soutien de l'État à cette politique ne peut s'apprécier que dans le long terme. Néanmoins, les résultats obtenus par certaines structures de valorisation créées par le PIA, très en retrait par rapport aux prévisions initiales, doivent conduire les pouvoirs publics à resserrer rapidement le champ et le financement de ces nouveaux outils.**

### **La création de nouvelles structures de valorisation, un pari risqué du PIA**

Plutôt que de réformer et simplifier le dispositif existant de valorisation, les pouvoirs publics ont préféré mettre en place, dans le cadre du premier programme d'investissements d'avenir (PIA 1), de nouvelles structures créées *ex nihilo*, en faisant le pari de leur efficacité et de leur viabilité, au prix d'un investissement massif d'argent public. L'ambition d'excellence et de rupture du PIA s'est toutefois heurtée, dès le départ, à une série de handicaps difficiles à surmonter.

Les nouvelles structures de valorisation se sont parfois retrouvées en situation de concurrence avec certaines entités existantes, notamment celles des organismes nationaux de recherche, des grandes écoles et des universités. Des préoccupations de maillage du territoire ont conduit à généraliser des dispositifs conçus pour être sélectifs. Les objectifs fixés se sont révélés souvent mal adaptés et ont pu conduire à faire perdurer certaines structures alors même que leurs difficultés pouvaient faire douter de leur viabilité.

La gouvernance interne de ces structures est complexe et rassemble des acteurs souvent nombreux et hétérogènes, dont parfois les objectifs divergent. Enfin, l'Agence nationale de la recherche a rencontré des difficultés à remplir sa fonction d'opérateur des actions du PIA.

### **Des résultats inégaux et, jusqu'ici, décevants**

Face à des objectifs initiaux larges et ambitieux, les premières réalisations des nouvelles structures de valorisation créées par le PIA apparaissent très hétérogènes, souvent en retrait



par rapport aux ambitions initiales et, dans l'ensemble, encore décevantes par rapport aux moyens financiers importants engagés.

La création des nouvelles structures de valorisation a reposé sur un certain nombre de paris, dont le principal tenait à leur appropriation par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Or, celle-ci a été très inégale, d'où une insertion encore trop partielle des nouvelles structures dans l'écosystème de la valorisation. L'existence de doublons n'a pas toujours permis de réaliser les économies d'échelle envisagées.

La création simultanée des nouvelles structures a, de plus, induit une certaine confusion dans la chaîne de valorisation de la recherche publique.

Enfin, le modèle économique de ces structures présente des fragilités intrinsèques, qui semblent avoir été sous-estimées à l'origine et qui pourraient impliquer, pour un certain nombre d'entre elles, la poursuite de financements publics au-delà même du PIA.

### **Resserrer le périmètre des outils du PIA, améliorer les conditions de la valorisation de la recherche publique**

Les résultats obtenus par certaines structures, très en retrait par rapport aux prévisions initiales, doivent conduire les pouvoirs publics à resserrer rapidement le champ et le financement de ces nouveaux outils.

La plupart des nouvelles structures de valorisation créées par le PIA sont aujourd'hui à un moment charnière, en particulier dans la perspective des prochaines évaluations triennales, dont le résultat sera déterminant pour l'utilisation des reliquats de crédits des PIA 1 et 2, et la mobilisation éventuelle des crédits du PIA 3. Il convient de procéder sans délai à la mise en extinction de celles qui montrent des fragilités intrinsèques ou systémiques insurmontables, comme c'est le cas en particulier de la SATT Grand Centre. La Cour estime également nécessaire de supprimer le dispositif des consortiums de valorisation thématique (CVT).

Pour les structures qui justifieraient une prolongation du soutien public au-delà du terme initialement prévu, l'évaluation de leur valeur ajoutée devra reposer sur des indicateurs d'impact socio-économique robustes et exploitables, tant par leurs instances de gouvernance que par les tutelles.

En tout état de cause, pour produire tous leurs effets attendus, ces nouveaux outils du PIA exigent, au-delà d'un environnement réglementaire favorable, une implication suffisante des entreprises.

### **Recommandations**

La Cour formule 11 recommandations visant à :

- resserrer le périmètre des dispositifs de valorisation du PIA ;
- renforcer l'insertion de ces nouvelles structures dans l'écosystème de l'innovation ;
- mesurer leur impact socio-économique ;
- renforcer la circulation des compétences entre la recherche publique et le secteur privé.

**[Lire le rapport](#)**

#### **CONTACTS PRESSE :**

**Ted Marx** □ Directeur de la communication □ T 01 42 98 55 62 □ tmarx@ccomptes.fr

**Denis Gettliffe** □ Responsable des relations presse □ T 01 42 98 55 77 □ dgettliffe@ccomptes.fr



@Courdescomptes



ccomptes